

# Étudiants : profitez de la Contribution Locale Étudiante (CLE) !

Vous poursuivez des études après le bac et vous avez besoin d'un coup de pouce financier ? La **Contribution Locale Étudiante (CLE)** est là pour vous accompagner !

Mise en place par la **Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA)**, cette aide financière est destinée aux jeunes du territoire afin de les soutenir dans la réussite de leurs études supérieures et d'encourager leur engagement citoyen.

## Qui peut en bénéficier ?

Vous pouvez déposer une demande si vous :

- Assumez des frais de logement sur votre lieu d'études.
- Avez moins de 26 ans au 1er janvier de l'année scolaire concernée ;
- Résidez sur le territoire de la 3CMA depuis plus de deux ans ;
- Êtes inscrit(e) dans une formation post-bac (hors alternance) ;
- Disposez d'un quotient familial CAF inférieur à 1 200 € au 1er juillet 2026.  
*(Si vous n'avez pas de quotient familial CAF, l'avis d'imposition de vos parents vous sera demandé.)*

## Pourquoi faire une demande ?

La CLE est une aide attribuée chaque année pour vous soutenir et vous permettre de poursuivre votre parcours dans les meilleures conditions. En contrepartie de cette aide, vous vous engagez à participer à des actions citoyennes et à contribuer à la vie du territoire.

N'attendez pas pour vérifier votre éligibilité et saisir cette opportunité ! Votre avenir mérite d'être accompagné. 🎓 ✨